

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/02/2010

Réception par le Prefet : 08/02/2010

Publication : 12/02/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-2-8-1

Séance du vendredi 5 février 2010

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES : COLLEGE CAPITAINE DREYFUS - RIXHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la nouvelle situation des concessions de logement par nécessité absolue de service dans le collège Capitaine DREYFUS à RIXHEIM, conformément à l'annexe du rapport.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Capitaine DREYFUS à RIXHEIM

Situation ancienne

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Pavillon	6	135m ²		Principal
2)	rez de chaussée	4	90m ²	Agent TOS	
3)	1er étage droit	4	90m ²		Principal adjoint
4)	1er étage gauche	4	90m ²		Gestionnaire
5)	2ème étage droit	4	90m ²		Directeur SEGPA
6)	2ème étage gauche	4	90m ²	Agent TOS	

Situation nouvelle

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Pavillon	6	135m ²		Principal	07/12/2009
2)	rez de chaussée	4	90m ²	Agent TOS		07/12/2009
3)	1er étage droit	4	90m ²	Agent TOS		07/12/2009
4)	1er étage gauche	4	90m ²		Gestionnaire	07/12/2009
5)	2ème étage droit	4	90m ²		Directeur SEGPA	07/12/2009
6)	2ème étage gauche	4	90m ²		Conseiller principal d'éducation	07/12/2009